

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 278

5 février 2013

### SOMMAIRE

Altirian S.A. ....	13298	Lux Engineering S.A. ....	13315
Coller Epee S.à r.l. ....	13320	Lux Tradi-Platre s.à r.l. ....	13315
Deltagamma S.à.r.l. ....	13340	Manitowoc Foodservice (Luxembourg) S.à r.l. ....	13298
DEVIMO CONSULT LUX, succursale de la société DEVIMO CONSULT SA ....	13338	Marc Lefèbvre, S.à r.l. ....	13320
Diversified Strategies Specialised Invest- ment Fund, SA-SIF ....	13344	Maxtor Luxembourg S.à r.l. ....	13330
Dolvar 72 S.à r.l. ....	13338	M + B Betonbau (Luxembourg) G.m.b.H. .....	13320
Elite Strategic Funds ....	13338	MeMaLux Constructions S.à r.l. ....	13330
Entreprise J.P. Becker S.A. ....	13341	NBIM Antoine S.à r.l. ....	13333
Eurofins Product Testing LUX Holding ..	13342	NBIM S.à r.l. ....	13333
European Hospitality Investments II Sàrl .....	13341	Pathway Finance ....	13336
FIGEC Luxembourg ....	13338	PEF CEI Investment S.à r.l. ....	13342
Financial Lincoln S.A. ....	13341	PEF Delta Investment S.à r.l. ....	13344
Financial Lincoln S.A. ....	13341	PEF Epsilon Investment S.à r.l. ....	13343
Fläkt Woods Finance (Luxembourg) Sàrl .....	13339	Penafiel ....	13343
Fläkt Woods Holding S.à r.l. ....	13339	Provençale Immobilière & Cie ....	13343
Fläkt Woods (Luxembourg) Sàrl ....	13339	QPD Holdings S.à r.l. ....	13319
Fly Catering International S.A. ....	13340	QP ES Group S.A. ....	13318
Gastro (Lux) S.A. ....	13339	QP ES Group S.A. ....	13343
Gesapar S.A. ....	13342	QP ES Group S.A. ....	13343
Gestion Hôtelière Internationale S.A. ....	13342	Regus No. 1 ....	13336
Goodman Management Holdings (Lux) S.à r.l. ....	13340	Ricona Investments S.à r.l. ....	13319
GrandVision Luxembourg S.à r.l. ....	13340	Sailing East S.A. ....	13317
Group BL-LUX S.à r.l. ....	13342	Sebastian S.A. ....	13317
GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l. .....	13341	Sefran Finance S.A. ....	13318
Hawima-Participations I S.à r.l. ....	13333	Soframed Capital Invest S.A. ....	13344
Iberian Renewable Energies, S.C.A., SI- CAR ....	13316	Starman Germany (Holdings) S.à r.l. ....	13318
ILG Lux Finance S.à r.l. ....	13305	Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l. .....	13318
Invex, S.à r.l. SPF ....	13316	Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl ....	13316
I&T Lux Invest S.A. ....	13315	Sycotec A.G. ....	13319
Komiashi S.A. SPF ....	13344	Symbiosis NV & Cie ....	13317
Libertim Luxembourg S.A. ....	13315	Tamweelview Co-investment I S.à r.l. ....	13330
		Tréfileries Haute Forêt S.A. ....	13327
		Trustconsult Luxembourg S.A. ....	13303

**Manitowoc Foodservice (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000389/10.

(120226323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

**Altirian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.677.

## STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour de décembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AAG Fiduciaire, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 80, Grand Rue, L-9711 Clervaux, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 143.481,

ici représentée par Monsieur Thierry TORDEURS, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 80, Grand rue, L-9711 Clervaux, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé en date du 18 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «ALTIRIAN S.A.».

**Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet commercial les activités de service-conseil en gouvernance de l'information ainsi qu'en gestion et évaluation de systèmes et logiciels informatiques, la conception, la production, la revente et la tierce maintenance de systèmes, de bases de données et d'applications informatiques, la gestion d'installations informatiques, le traitement de données, l'analyse ainsi que la programmation informatiques sous quelque forme que ce soit, la gestion de portails Internet, la production et la revente de produits ou services liés à la qualification professionnelles des individus et des entreprises, la création et la revente de supports de formation ainsi que les activités de formation continue d'adultes dans tous les domaines relevant de la gestion des systèmes d'information des entreprises.

La Société a également pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à trente-six mille euros (EUR 36.000,-) représenté par trois mille six cents (3.600) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et Débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Dispositions transitoires*

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un (31) décembre 2012.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire intégralement les trois mille six cents (3.600) actions.

Les actions ont été libérées à hauteur d'un montant de trente-six mille euros (EUR 36.000,-) par l'actionnaire unique par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-six mille euros (EUR 36.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La partie comparante pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Thierry TORDEURS, gérant de sociétés, né le 14 février 1965 à Balen (Belgique), demeurant professionnellement au 80, Grand rue, L-9711 Clervaux;

- Madame Marie-Hélène CERTAIN, médecin, née le 9 juin 1954 à Versailles (France), demeurant à F-78130 Les Mureaux, 110, rue Aristide Briand;

- Monsieur Frédéric GELISSEN, gérant de société, né le 3 avril 1970 à Rocourt (Belgique), demeurant à B-4053 Embourg, 13, Voie de Liège.

3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Catherine DEGEMBE, graphiste, née le 14 avril 1965 à Bercham-Sainte-Agathe (Belgique), demeurant à B-1495 Marbais, 50, rue de la Jouerie.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.

6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9711 Clervaux, 80, Grand Rue.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. TORDEURS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15177. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé): pd RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168591/260.

(120222811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

**Trustconsult Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 86.995.

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 86995, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1033 du 5 juillet 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1070 du 15 octobre 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Modification du dernier alinéa de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, dont l'un devant obligatoirement être un Expert Comptable."

2.- Nominations statutaires.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"**Art. 7. (dernier alinéa).** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de deux administrateurs de la société, dont l'un devant obligatoirement être un Expert Comptable."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de la société de trois (3) à cinq (5) et de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

- Madame Noeleen GOES-FARRELL, Chief Executive Officer, née à Dublin (Irlande), le 28 décembre 1966, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Monsieur Eric DEBLED, expert comptable, né à Montignies-sur-Sambre (Belgique), le 14 janvier 1964, demeurant à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

Le mandat des nouveaux administrateurs finira avec le mandat des autres administrateurs en fonction le 8 novembre 2013.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

**Suit la version anglaise:  
Follows the English version:**

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., with registered office in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 86995, incorporated by deed of the undersigned notary on the 19<sup>th</sup> of April 2002, published in the Mémorial C number 1033 of the 5<sup>th</sup> of July 2002, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 11<sup>th</sup> of September 2003, published in the Mémorial C number 1070 of the 15<sup>th</sup> of October 2003.

The meeting is presided by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

*Agenda:*

1.- Amendment of the last paragraph of article 7 of the articles of incorporation to give it the following wording:

"The company will be bound towards third parties in any circumstances and for any operations by the obligatory and indispensable signature of the managing director of the company or by the joint signatures of two directors of the company, one of whom must be obligatory a Chartered Accountant."

2.- Statutory nominations.

After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides to amend the last paragraph of article seven of the articles of association to give it the following wording:

"**Art 7. (Last paragraph).** The company will be bound towards third parties in any circumstances and for any operations by the obligatory and indispensable signature of the managing director of the company or by the joint signatures of two directors of the company, one of whom must be obligatory a Chartered Accountant."

*Second resolution*

The meeting decides to increase the number of directors of the company from three (3) to five (5) and to appoint as new directors of the company:

- Mrs Noeleen GOES-FARRELL, Chief Executive Officer, born in Dublin (Ireland), on the 28<sup>th</sup> of December 1966, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Eric DEBLED, chartered accountant, born in Montignies-sur-Sambre (Belgium), on the 14<sup>th</sup> of January 1964, residing in L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

The mandate of the new directors will expire with the mandate of the other directors in function on the 8<sup>th</sup> of November 2013.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at nine hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2012. Relation GRE/2012/3956. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012168444/118.

(120221073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

**ILG Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 173.697.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ILG Lux Holdings II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, with registered address at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 14<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

It may further acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how, confidential information and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license or sublicense those rights, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management, development, licensing and sublicensing of those rights, including any patents, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect. The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, sublicenses, know-how, confidential information and other industrial, commercial or intellectual property rights and similar rights against infringement, unauthorized use or violation by third parties. The Company can furthermore provide or cause to provide know how, development consulting advice and operating services, promotion, representation and all operations of such nature.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of "ILG Lux Finance S.à r.l."

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, Shares.

**Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) represented by eleven thousand (11,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount nominal of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve. The premium account can also be capitalized by a decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules required for an amendment to these Articles.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

## Chapter III. Manager(s).

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day Management.** The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters

covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s).

**Art. 16. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

#### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 20. Adoption of Financial Statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the sole manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the sole manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law.

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.

#### *Subscription - Payment*

All the eleven thousand (11,000) shares have been subscribed by ILG Lux Holdings II S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of eleven thousand British Pounds (GBP 11,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (€ 1,200.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at four (4).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

##### *- Category A Managers:*

\* Ms. Jeanette E. Marbert, born in Maryland, United States of America, on September 23<sup>rd</sup>, 1956, with professional address at 6262 Sunset Drive, Miami, Florida 33143, United States of America;

\* Mr. William L. Harvey, born in Pennsylvania, United States of America, on March 25<sup>th</sup>, 1956, with professional address at 6262 Sunset Drive, Miami, Florida 33143, United States of America; and

##### *- Category B Managers:*

\* Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 4<sup>th</sup>, 1951, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg;

\* Mr. Luc Sunnen, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22<sup>nd</sup>, 1961, with professional address at 23, rue des Bruyères L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

ILG Lux Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Mme. Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2012. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après, les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Elle pourra en outre acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, informations confidentielles, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences ou des sous-licences de ces droits, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, incluant tous brevets, marques et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet. La Société pourra prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, sous-licences, marques de service, savoir-faire, informations confidentielles et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et droits similaires contre les violations, les utilisations non autorisées et les violations par des tiers. La Société pourra par ailleurs fournir, directement ou indirectement, la transmission d'un savoir-faire, des services de conseil en développement ainsi que tous services opérationnels, assurer la promotion, la représentation et toutes opérations de cette nature.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination «ILG Lux Finance S.à r.l.».

**Art. 5. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

**Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à onze mille Livres Sterling (11.000,- GBP) représenté par onze mille (11.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale. Le compte de prime d'émission peut également être capitalisé par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts

**Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts Sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s).

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion Journalière.** Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

## Chapitre IV. Associé(s).

**Art. 16. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

## Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

**Art. 19. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des Comptes Annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des Résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 22. Dividendes Intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant unique ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant unique ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Chapitre VII. Loi Applicable.

**Art. 24. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 Décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les onze mille (11.000) parts sociales ont été souscrites par ILG Lux Holdings II S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de onze mille Livres Sterling (11.000,- GBP) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200,-).

#### *Décisions de l'associée unique*

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérants de catégorie A:*

\* Madame Jeanette E. Marbert, née dans l'Etat du Maryland, Etats-Unis d'Amérique, le 23 Septembre 1956, ayant son adresse professionnelle au 6262 Sunset Drive, Miami, Floride 33143, Etats-Unis d'Amérique;

\* Monsieur William L. Harvey, né dans l'Etat de Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, le 25 mars 1956, ayant son adresse professionnelle au 6262 Sunset Drive, Miami, Floride 33143, Etats-Unis d'Amérique; et

- *Gérants de catégorie B:*

\* Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 Septembre 1951, ayant son adresse professionnelle au 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg;

\* Monsieur Luc Sunnen, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168865/530.

(120223398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

**Lux Tradi-Platre s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.  
R.C.S. Luxembourg B 137.210.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013001874/10.

(130001412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Lux Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 114.811.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001873/10.

(130000574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Libertim Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 70.611.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date 21 décembre 2012, que les décisions suivantes ont été prises:

- Nommer Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103370 et ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Accepter la démission de M. Oliver May en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat;

- Reconnaître que le conseil d'administration est dès lors constitué de:

\* Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.;

\* M. Enrico Baldan;

\* M. Benjamin Penaliggon; et

\* M. Max Kreuter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 03 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001864/22.

(130001330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**I&T Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 157.297.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I&T Lux Invest S.A.

F. DUMONT / CH. FRANÇOIS

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2013001790/12.

(130001367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Iberian Renewable Energies, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001792/11.

(130001131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Invex, S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.767.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 28 Décembre 2012 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Kloppenberg Beheer B.V., Poku Holding BVBA, Sweetlake Corporation S.à r.l., les 9,200 parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

- Kloppenberg Beheer B.V. détient 2,470 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.
- Poku Holding BVBA détient 2,288 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.
- Sweetlake Corporation S.à r.l. détient 2,487 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.
- International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. détient 1,955 part sociales d'une valeur nominale de EUR 100.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013001800/17.

(130000943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Subsea 7 (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.470.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société*

En date du 13 décembre 2012, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter les démissions de M. Jan Willem van der Graaf et de M. Richard Brekelmans en tant que gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2012.

- De nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 31 décembre 2012 pour une durée indéterminée:

\* Madame Nathalie V.J.G. Louys, née le 25 novembre 1963 à Namur, Belgique, résidant au 2 Bourne Street, Londres SW1W 8JR, Royaume-Uni;

\* Monsieur Ricardo Horacio Rosa, né le 3 juin 1956 à Cuckfield, Royaume-Uni, résidant au 1 Centurion Building, 376 Queenstown Road, Londres SW8 4NW, Royaume-Uni;

\* Madame Chantal Mathu, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et

\* Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013002056/26.

(130001184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Symbiosis NV & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 129.357.

—  
DISSOLUTION*Extrait du Rapport de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de Symbiosis NV & Cie*

L'assemblée des associés est tenue, extraordinairement, au siège social en date du 31 décembre 2012 à 16 heures 30.

*Résolutions*

1. L'Assemblée approuve la liquidation volontaire de la société Symbiosis NV &amp; Cie. A ce jour la société est donc dissoute et liquidée.

2. L'Assemblée approuve que les livres comptables et documents sociaux de la société seront conservés à l'adresse suivante: 5, rue Prince Jean L-4740 Pétange et ce pour une durée minimale de cinq ans.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 17 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Vincent Demeuse.

Référence de publication: 2013002058/19.

(130001295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Sailing East S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 44.768.

—  
Il résulte des actes de la Société que Monsieur Salvatore Desiderio, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 14 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013002060/15.

(130001066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Sebastian S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 6, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 12.892.

—  
Cet extrait rectificatif remplace la version déposée antérieurement le 8 novembre 2012 sous le No: L120192120

## RECTIFICATIF

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2012*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Guy WOLTER, directeur d'Arbed e.r., demeurant au 6, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

- Madame Marie-Anne WOLTER-MEYSEMBOURG, administrateur de société, demeurant au 6, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg

- Monsieur Thierry WOLTER, directeur de société, demeurant au 21, route d'Arlon, L-8850 Noerdange

- Madame Diane DIEDERICH-WOLTER, analyste financier, demeurant au 9, rue de Niederpallen, L-8551 Noerdange

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002069/20.

(130000603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

**Sefran Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 102.334.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012*

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002070/16.

(130001483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Starman Germany (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 156.743.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, Starman Hotel Holdings LLC, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002053/12.

(130000690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.501,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 156.739.

Les comptes annuels pour la période du 25 octobre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002050/11.

(130000700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**QP ES Group S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 146.236.

—  
**EXTRAIT**

Avec effet au 27 décembre 2012, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société anonyme QP ES GROUP S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 146.236.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 décembre 2012.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2013002010/15.

(130001158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Ricona Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 173.642.

—  
*Extrait des décisions prises par les associés en date du 20 décembre 2012*

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante A.
2. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant B.
3. Le nombre des gérants a été augmenté de deux (2) à trois (3).
4. Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.
5. M. Ritsaert TRAMPE, administrateur de sociétés, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 12 juillet 1984, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.
6. M. Patrick Joseph TANGNEY, administrateur de sociétés, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 25 juin 1969, demeurant à Khalid Ahmed Ali Alahammadi Tower – E2, étage 205, Burj Dubai Development, Dubai (Emirats Arabes Unis), a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Ricona Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013002015/24.

(130001076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**QPD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.871.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2013002011/10.

(130001353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Sycotec A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 99.571.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'actionnaire unique du 19 décembre 2012*

L'actionnaire unique a, entre autres, adopté les résolutions suivantes:

- 1) L'actionnaire unique accepte la démission, en date d'aujourd'hui, de Monsieur Patrick EMONTSPPOOL, demeurant à B-4700 Eupen, Am Kiesel 15, de son mandat d'administrateur unique de la société.
- 2) L'actionnaire unique décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur René EMONTSPPOOL, né à Raeren (B), le 28 août 1957, demeurant à B-4633 Soumagne, rue Vaux 86, en qualité d'administrateur unique de la société.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018.

Monsieur René EMONTSPPOOL engagera la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 décembre 2012.

Pour SYCOTEC A.G.

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013002092/20.

(130001495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Marc Lefèbvre, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt.

R.C.S. Luxembourg B 147.599.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001052/10.

(130000228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**M + B Betonbau (Luxemburg) G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 8-10, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 84.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour M + B BETONBAU (LUXEMBURG), G.m.b.H.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013001046/12.

(130000051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Coller Epee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.001.

In the year two thousand twelve, on the sixth day of December.

Before us Maître Carlo GOEDERT, notary public residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Coller International Partners V-A, L.P., an exempted limited partnership of the Cayman Islands, having its registered office at P.O Box 1350 GT, Clifton House, 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

2) Coller International Partners VI, L.P., an exempted limited partnership of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands;

3) Coller International Partners VI Parallel Fund, L.P., an exempted limited partnership of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands;

and

4) Coller International Partners VI Parallel Fund (Latin America), L.P., an exempted limited partnership of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Cayman Islands;

each here represented by Cédric JEANCOLAS, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of four (4) powers of attorney given under private seal on 4 December 2012.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

I. The appearing parties, represented as described above, representing the entire share capital of Coller Epee S.à r.l. (the Company), declare having been informed in advance on the agenda of the meeting (the Meeting) and to have waived all convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda of the Meeting:

*Agenda*

1. Reclassification of part of sub-classes B1 to B9 of the Class B shares into new sub-classes C1 to C9 of Class C shares to be held by Coller International Partners Parallel Fund, L.P. (CIP VI HK) and new sub-classes D1 to D9 of Class D shares to be held by Coller International Partners VI Parallel Fund (Latin America), L.P. (CIP VI LA), and subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association (the Articles) to reflect such reclassification;

2. Amendment of paragraphs 6.4, 6.5, 6.6, 6.10 and 6.11 of article 6 of the Articles;

3. Reduction of the share premium account of the Company by an amount of four million one hundred fifty five thousand euro (EUR 4,155,000.-) in order to absorb the losses appeared in the Company's interim accounts.

The Meeting thus requested the undersigned notary to record the following resolutions adopted unanimously by all the shareholders represented:

*First Resolution*

The Meeting resolves to reclassify part of the sub-classes B1 to B9 of the Class B shares into new sub-classes C1 to C9 of Class C shares in favour of CIP VI HK and new sub-classes D1 to D9 of Class D shares in favour of CIP VI LA, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

As a result of the reclassification, the share capital of the Company shall be held as follows:

1) Coller International Partners V-A, L.P. ....	5,000 Class A1 shares
	5,000 Class A2 shares
	5,000 Class A3 shares
	5,000 Class A4 shares
	5,000 Class A5 shares
	5,000 Class A6 shares
	5,000 Class A7 shares
	5,000 Class A8 shares
	5,000 Class A9 shares
2) Coller International Partners VI, L.P. ....	4,749 Class B1 shares
	4,745 Class B2 shares
	4,745 Class B3 shares
	4,745 Class B4 shares
	4,745 Class B5 shares
	4,745 Class B6 shares
	4,745 Class B7 shares
	4,745 Class B8 shares
	4,745 Class B9 shares
3) Coller International Partners VI Parallel Fund, L.P. ....	235 Class C1 shares
	231 Class C2 shares
	231 Class C3 shares
	231 Class C4 shares
	231 Class C5 shares
	231 Class C6 shares
	231 Class C7 shares
	231 Class C8 shares
	231 Class C9 shares
4) Coller International Partners VI Parallel Fund (Latin America), L.P. ....	24 Class D1 shares
	23 Class D2 shares
	23 Class D3 shares
	23 Class D4 shares
	23 Class D5 shares
	23 Class D6 shares
	23 Class D7 shares
	23 Class D8 shares
	23 Class D9 shares
TOTAL .....	90,000 shares

*Second Resolution*

The Meeting resolves to amend paragraph 5.1. of article 5 of the Articles in order to reflect the reclassification of part of subclasses B1 to B9 of the Class B shares into new sub-classes C1 to C9 of Class C shares in favour of CIP VI HK and new subclasses D1 to D9 of Class D shares in favour of CIP VI LA, so that it shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at ninety thousand euro (EUR 90,000.-), divided into Class A shares, Class B shares, Class C shares and Class D shares subdivided into:

1. five thousand (5,000) Class A1 shares;
2. five thousand (5,000) Class A2 shares;
3. five thousand (5,000) Class A3 shares;
4. five thousand (5,000) Class A4 shares;
5. five thousand (5,000) Class A5 shares;
6. five thousand (5,000) Class A6 shares;

7. five thousand (5,000) Class A7 shares;
  8. five thousand (5,000) Class A8 shares;
  9. five thousand (5,000) Class A9 shares;
  10. four thousand seven hundred forty nine (4,749) Class B1 shares;
  11. four thousand seven hundred forty five (4,745) Class B2 shares;
  12. four thousand seven hundred forty five (4,745) Class B3 shares;
  13. four thousand seven hundred forty five (4,745) Class B4 shares;
  14. four thousand seven hundred forty five (4,745) Class B5 shares;
  15. four thousand seven hundred forty-five (4,745) Class B6 shares;
  16. four thousand seven hundred forty-five (4,745) Class B7 shares;
  17. four thousand seven hundred forty five (4,745) Class B8 shares;
  18. four thousand seven hundred forty five (4,745) Class B9 shares;
  19. two hundred thirty five (235) Class C1 shares;
  20. two hundred thirty one (231) Class C2 shares;
  21. two hundred thirty one (231) Class C3 shares;
  22. two hundred thirty one (231) Class C4 shares;
  23. two hundred thirty one (231) Class C5 shares;
  24. two hundred thirty one (231) Class C6 shares;
  25. two hundred thirty one (231) Class C7 shares;
  26. two hundred thirty one (231) Class C8 shares;
  27. two hundred thirty one (231) Class C9 shares;
  28. twenty four (24) Class D1 shares;
  29. twenty three (23) Class D2 shares;
  30. twenty three (23) Class D3 shares;
  31. twenty three (23) Class D4 shares;
  32. twenty three (23) Class D5 shares;
  33. twenty three (23) Class D6 shares;
  34. twenty three (23) Class D7 shares;
  35. twenty three (23) Class D8 shares;
  36. twenty three (23) Class D9 shares;
- all with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The shares of the different sub-classes A shall be collectively referred to as Class A shares, the shares of the different subclasses B shall be collectively referred to as Class B shares, the shares of the different sub-classes C shall be collectively referred to as Class C shares and the shares of the different sub-classes D shall be collectively referred to as Class D shares. Class A shares, Class B shares, Class C shares and Class D shares are herein collectively referred to as shares and each a share."

#### *Third Resolution*

The Meeting resolves to amend paragraphs 6.4, 6.5, 6.6, 6.10 and 6.11 of article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **6.4.** The share capital of the Company may be reduced by means of cancellation of shares, provided each time a share capital reduction is made by way of the repurchase and cancellation of an entire sub-class of Class A shares and the corresponding sub-classes of Class B shares, Class C shares and Class D shares on a *pari passu* basis. Any sub-class of shares can only be redeemed into its entirety and not in part.

**6.5.** In the case of the repurchase and cancellation of one or more entire sub-class(es) of shares, the holders of shares of the relevant sub-class(es) of Class A, Class B, Class C and Class D shall be entitled to:

- (i) receive an amount not exceeding the Available Amount (as defined below), such amount being limited to the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.8 below), and;
- (ii) receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value (as defined in Article 6.6 below) for the redeemed sub-class(es) of shares.

**6.6.** The Cancellation Value per entire sub-class of shares to which the respective shareholders are entitled shall not be calculated by reference to the actual number of shares redeemed in each sub-class but by dividing the Total Cancellation Amount (as defined in Article 6.8 below) among the holders of the redeemed shares in accordance with the following percentages:

- 50% in favour of the holder of the sub-class of Class A shares;

- 47.454692285% in favour of the holder of the sub-class of Class B shares;
- 2.313916105% in favour of the holder of the sub-class of Class C shares;
- 0.23139161% in favour of the holder of the sub-class of Class D shares.

6.10. Upon the repurchase and cancellation of shares, the Cancellation Value will become due and payable by the Company to each holder of the redeemed entire sub-class(es) of shares.

6.11. For the purpose of this Article 6, the following terms shall have the following definitions:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) capable of distribution to the shareholders pursuant to Article 15 of the Articles, increased by:

(i) any freely distributable reserves; and

(ii) as the case may be:

(a) the amount of the share capital reduction relating to the Class of Shares to be cancelled; and

(b) subject to the provisions of the Law, the amount equal to the reduction to the legal reserve arising out of such share capital reduction, provided always that:

i. the amount actually held in the legal reserve immediately prior to such share capital reduction was equal to or greater than the amount equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately prior to such share capital reduction; and

ii. the legal reserve shall not, as a result of such distribution, fall below such amount as is equal to 10 per cent. of the Company's share capital immediately following the share capital reduction, but reduced by:

(i) any losses (including carried forward losses); and

(ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts, so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

where:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction relating to the subclass of Class A shares and the corresponding subclasses of Class B shares, Class C shares and Class D shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date."

#### *Fourth Resolution*

The Meeting resolves to reduce the share premium account attaching to the different classes of shares in accordance with article 15.4. of the Articles by an amount of four million one hundred fifty five thousand euro (EUR 4,155,000.-) in order to absorb the losses appeared in the Company's interim accounts, as follows:

- two million seventy seven thousand five hundred euro (EUR 2,077,500.-) for the share premium attached to the Class A shares;
- one million nine hundred seventy one thousand seven hundred forty two euro and fifty cents (EUR 1,971,742.50) for the share premium attached to the Class B shares;
- ninety six thousand one hundred forty three euro (EUR 96,143.-) for the share premium attached to the Class C shares, and;
- nine thousand six hundred fourteen euro and fifty cents (EUR 9,614.50) for the share premium attached to the Class D shares.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le six décembre.

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Collier International Partners V-A, L.P., une société (partnership) avec responsabilité limitée des Iles Caïmans, avec siège social à P.O Box 1350 GT, Clifton House, 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

2) Collier International Partners VI, L.P., une société (partnership) avec responsabilité limitée des Iles Caïmans, avec siège social à 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Iles Caïmans,

3) Collier International Partners VI Parallel Fund, L.P., une société (partnership) avec responsabilité limitée des Iles Caïmans, avec siège social à 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Iles Caïmans,

et

4) Collier International Partners VI Parallel Fund (Latin America), L.P., une société (partnership) avec responsabilité limitée des Iles Caïmans, avec siège social à 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-9007, Iles Caïmans,

chacune représentée par Cédric JEANCOLAS, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations sous seing privé données le 4 décembre 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme mentionné plus haut, représentant l'intégralité du capital social de Collier Epee S.à r.l. (la Société), déclarent avoir été informées en avance de l'ordre de jour de l'assemblée (l'Assemblée) et renoncent aux formalités de convocation. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'agenda suivant:

#### Agenda:

1. Reclassement d'une partie des sous-catégories B1 à B9 des parts sociales B en nouvelles sous-catégories C1 à C9 des parts sociales C que Collier International Partners Parallel Fund, L.P. (CIP VI HK) va détenir et nouvelles sous-catégories D1 à D9 des parts sociales D que Collier International Partners VI Parallel Fund (Latin America), L.P. (CIP VI LA) va détenir, et par voie de conséquence modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter ce reclassement;

2. Modification des paragraphes 6.4, 6.5, 6.6, 6.10 et 6.11 de l'article 6 des statuts de la Société;

3. Réduction du compte de prime d'émission de la Société d'un montant de quatre millions cent cinquante cinq mille euros (EUR 4.155.000,-) afin d'absorber les pertes constatées dans les comptes intermédiaires de la Société.

L'Assemblée requiert ainsi le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes adoptées unanimement par tous les associés représentés:

#### Première Résolution

L'Assemblée décide de reclasser une partie des sous-catégories B1 à B9 des parts sociales B en nouvelles sous-catégories C1 à C9 des parts sociales C au bénéfice de CIP VI HK et nouvelles sous-catégories D1 à D9 des parts sociales D au bénéfice de CIP VI LA, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

Suite au reclassement, le capital social de la Société est détenu ainsi:

1) Collier International Partners V-A, L.P. . . . . .	5.000 parts sociales de catégorie A1
	5.000 parts sociales de catégorie A2
	5.000 parts sociales de catégorie A3s
	5.000 parts sociales de catégorie A4
	5.000 parts sociales de catégorie A5
	5.000 parts sociales de catégorie A6
	5.000 parts sociales de catégorie A7
	5.000 parts sociales de catégorie A8
	5.000 parts sociales de catégorie A9
2) Collier International Partners VI, L.P. . . . . .	4,749 parts sociales de catégorie B1
	4.745 parts sociales de catégorie B2
	4.745 parts sociales de catégorie B3
	4.745 parts sociales de catégorie B4
	4.745 parts sociales de catégorie B5
	4.745 parts sociales de catégorie B6
	4.745 parts sociales de catégorie B7
	4.745 parts sociales de catégorie B8
	4.745 parts sociales de catégorie B9
3) Collier International Partners VI Parallel Fund, L.P. . . . . .	235 parts sociales de catégorie C1
	231 parts sociales de catégorie C2
	231 parts sociales de catégorie C3
	231 parts sociales de catégorie C4
	231 parts sociales de catégorie C5

	231 parts sociales de catégorie C6
	231 parts sociales de catégorie C7
	231 parts sociales de catégorie C8
	231 parts sociales de catégorie C9
4) Coller International Partners VI Parallel Fund (Latin America), L.P. . . . . .	24 parts sociales de catégorie D1
	23 parts sociales de catégorie D2
	23 parts sociales de catégorie D3
	23 parts sociales de catégorie D4
	23 parts sociales de catégorie D5
	23 parts sociales de catégorie D6
	23 parts sociales de catégorie D7
	23 parts sociales de catégorie D8
	23 parts sociales de catégorie D9
TOTAL . . . . .	<hr/> 90.000 parts sociales

*Seconde Résolution*

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe 5.1 de l'article 5 des Statuts afin de refléter le reclassement d'une partie des sous-catégories B1 à B9 des parts sociales B en nouvelles sous-catégories C1 à C9 des parts sociales C au bénéfice de CIP VI HK et nouvelles sous-catégories D1 à D9 des parts sociales D au bénéfice de CIP VI LA, de sorte qu'il aura désormais le contenu suivant:

**" Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-), divisé en parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C et parts sociales de catégorie D subdivisées en:

1. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A1;
2. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A2;
3. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A3;
4. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A4;
5. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A5;
6. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A6;
7. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A7;
8. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A8;
9. cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A9;
10. quatre mille sept cent quarante neuf (4.749) parts sociales de catégorie B1;
11. quatre mille sept cent quarante cinq (4.745) parts sociales de catégorie B2;
12. quatre mille sept cent quarante cinq (4.745) parts sociales de catégorie B3;
13. quatre mille sept cent quarante cinq (4.745) parts sociales de catégorie B4;
14. quatre mille sept cent quarante cinq (4.745) parts sociales de catégorie B5;
15. quatre mille sept cent quarante cinq (4.745) parts sociales de catégorie B6;
16. quatre mille sept cent quarante cinq (4.745) parts sociales de catégorie B7;
17. quatre mille sept cent quarante cinq (4.745) parts sociales de catégorie B8;
18. quatre mille sept cent quarante cinq (4.745) parts sociales de catégorie B9;
19. deux cent trente cinq (235) parts sociales de catégorie C1;
20. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C2;
21. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C3;
22. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C4;
23. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C5;
24. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C6;
25. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C7;
26. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C8;
27. deux cent trente et une (231) parts sociales de catégorie C9;
28. vingt quatre (24) parts sociales de catégorie D1;
29. vingt trois (23) parts sociales de catégorie D2;
30. vingt trois (23) parts sociales de catégorie D3;
31. vingt trois (23) parts sociales de catégorie D4;
32. vingt trois (23) parts sociales de catégorie D5;

- 33. vingt trois (23) parts sociales de catégorie D6;
  - 34. vingt trois (23) parts sociales de catégorie D7;
  - 35. vingt trois (23) parts sociales de catégorie D8;
  - 36. vingt trois (23) parts sociales de catégorie D9;
- toutes avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Les parts sociales des différents sous-catégories A sont désignées collectivement comme les parts sociales de catégorie A, les parts sociales des différentes sous-catégories B sont désignées collectivement comme les parts sociales de catégorie B, les parts sociales des différentes sous-catégories C sont désignées collectivement comme les parts sociales de catégorie C et les parts sociales des différentes sous-catégories D sont désignées collectivement comme les parts sociales de catégorie D. Les parts sociales de catégorie A, les parts sociales de catégorie B, les parts sociales de catégorie C et les parts sociales de catégorie D sont désignées collectivement comme parts sociales et chacune une part sociale.»

#### *Troisième Résolution*

L'Assemblée décide de modifier les paragraphes 6.4, 6.5, 6.6, 6.10 et 6.11 de l'article 6 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais le contenu suivant:

« **6.4.** Le capital social de la Société peut être réduit par voie d'annulation de parts sociales, sous réserve qu'à chaque fois une réduction de capital est effectuée par voie de rachat et d'annulation d'une sous-catégorie entière de parts sociales de catégorie A et des sous-catégories correspondantes de parts sociales de catégorie B, de parts sociales de catégorie C et de parts sociales de catégorie D sur une base pari passu. Chaque sous-catégorie de parts sociales peut uniquement être remboursée dans son intégralité et non en partie.

**6.5.** En cas de rachat et d'annulation d'une ou plusieurs sous-catégorie<sup>A</sup>) entière(s) de parts sociales, les détenteurs des parts sociales des sous-catégories des catégories A, B, C et D concernées seront en droit de:

(i) recevoir un montant n'excédant pas le Montant Disponible (tel que défini ci-dessous), ce montant étant limité au Montant Total d'Annulation (tel que défini à l'article 6.8. ci-dessous); et

(ii) recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation (telle que définie à l'article 6.6. ci-dessous) pour chaque part sociale de la/des sous-catégorie(s) remboursée(s).

**6.6.** La Valeur d'Annulation par sous-catégorie entière de parts sociales à laquelle les associés respectifs auront droit ne sera pas calculée par référence au nombre réel de parts sociales remboursées dans chaque sous-catégorie mais en divisant le Montant Total d'Annulation (tel que défini à l'article 6.8. ci-dessous) entre les détenteurs des parts sociales remboursées conformément aux pourcentages suivants:

- 50% au bénéfice du détenteur des parts sociales de la sous-catégorie A;
- 47,454692285% au bénéfice du détenteur des parts sociales de la sous-catégorie B;
- 2,313916105% au bénéfice du détenteur des parts sociales de la sous-catégorie C;
- 0,23139161% au bénéfice du détenteur des parts sociales de la sous-catégorie D.

**6.10.** Dès le rachat et l'annulation des parts sociales, la Valeur d'Annulation sera due et payable par la Société à chaque détenteur de la sous-catégorie entière de parts sociales remboursée.

**6.11.** Aux fins de cet Article 6, les termes suivants auront les significations suivantes:

Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris les bénéfices reportés) capables d'être distribués aux associés en conformité avec l'article 15 des présents Statuts, augmenté par:

(i) toutes réserves librement distribuables; et

(ii) selon les circonstances:

(a) Le montant de la réduction du capital social relative à la Catégorie de parts sociales à annuler, et

(b) sous réserve des dispositions légales, le montant égal à la réduction de la réserve légale résultant de cette réduction de capital, toujours sous réserve que:

i. le montant effectif détenu dans la réserve légale immédiatement avant une telle réduction de capital social était égal ou supérieur au montant égal à dix pour cent (10%) du capital social de la Société immédiatement avant cette réduction de capital social; et

ii. la réserve légale ne tombe pas en dessous d'un montant qui est égal à dix pour cent (10%) du capital social immédiatement après la réduction de capital social, mais diminué par:

(i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées); et

(ii) toutes sommes à placer dans le(s) réserve(s) en conformité avec les dispositions de la loi ou des Statuts, chaque fois tel que présenté dans les Comptes Intérimaires, de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (en ce compris les bénéfices reportés)

R = toutes réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction de capital social en relation avec la sous-catégorie de parts sociales A et les sous-catégories correspondantes de parts sociales B, parts sociales C et parts sociales D devant être annulées

P = toutes pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être placées dans le(s) réserve(s) en conformité avec la loi ou les Statuts;

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date de Compte Intérimaire concernée.»

#### Quatrième Résolution

L'Assemblée décide de réduire le compte de prime d'émission attaché aux différentes catégories de parts sociales, d'un montant de quatre millions cent cinquante cinq mille euros (EUR 4.155.000,-) afin d'absorber les pertes constatées dans les comptes intérimaires de la Société, conformément à l'article 15.4 des Statuts, comme suit:

- deux millions soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 2.077.500,-) pour la prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie A;
- un million neuf cent soixante-et-onze mille sept cent quarante deux euros et cinquante centimes (EUR 1.971.742,50) pour la prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie B;
- quatre vingt seize mille cent quarante trois euros (EUR 96.143,-) pour la prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie C, et;
- neuf mille six cent quatorze euros et cinquante centimes (EUR 9.614,50) pour la prime d'émission attachée aux parts sociales de catégorie D.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. JEANCOLAS, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2012. Relation: GRE/2012/4654. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167599/396.

(120222203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

#### **Tréfileries Haute Forêt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 39.500.

Im Jahre zwei tausend zwölf,  
den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft Tréfileries Haute Forêt S.A., mit Sitz in L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 39.500 (NIN 1992 2200 710),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, mit dem damaligen Amtssitze in Luxemburg, am 28. Januar 1992, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 299 vom 7. Juli 1992, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- gemäss Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Frank BADEN am 14. Mai 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 368 vom 13. August 1993;
- gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit dem damaligen Amtssitze in Remich, am 28. Februar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 708 vom 18. Juli 2005;
- gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 111 vom 16. Januar 2010,

- gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 1. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 130 vom 22. Januar 2011,

mit einem Gesellschaftskapital von DREI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000,-), eingeteilt in drei tausend (3.000) vollständig eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Hans Dieter SCHREIBER, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Orenhofen, Zemmerer Strasse, 75.

Er beruft zum Schriftführer Herr Torsten FUSENIG, Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Novalisstrasse 18, und zum Stimmzähler Herr Helge STOFFELS, Steuerberater, beruflich ansässig in L-6868 Wecker, 7, am Scheerleck.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- a) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von SIEBEN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 700.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von DREI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000,-) auf den Betrag von EINER MILLION EURO (€ 1.000.000,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von sieben tausend (7.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

b) Zeichnung und Einzahlung der sieben tausend (7.000) neu geschaffenen Aktien durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital mittels Einbeziehung der Gewinnvorträge aus dem Geschäftsjahr 2011 in Höhe von SIEBEN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 700.000,-).

2.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (Absatz 1).** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EINE MILLION EURO (€ 1.000.000,-) und ist eingeteilt in zehn tausend (10.000) vollständig eingezahlte Aktien mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-). "

3.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Wasserbillig nach Wecker und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker. "

4.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

5.- Annahme des Rücktrittes der Gesellschaft ACCOUNT DATE EUROPE S.A. als Rechnungskommissar mit Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

6.- Ernennung der Gesellschaft FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à r.l., in Abkürzung FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l., mit Sitz in L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.706, zum neuen Rechnungskommissar der Gesellschaft, ihr Mandat endend mit der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2013 stattfinden wird.

7.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertretern und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die drei tausend (3.000) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert Euro (€ 100,-), welche das gesamte Kapital von drei hundert tausend Euro (€ 300.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgenden Beschlüsse gefasst:

#### Erster Beschluss

a) Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von SIEBEN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 700.000,-) um es von seinem derzeitigen Betrag von DREI HUNDERT TAUSEND EURO (€ 300.000,-) auf den Betrag von EINER MILLION EURO (€ 1.000.000,-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von sieben tausend (7.000) neuen Aktien mit einem Nennwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

*b) Zeichnung und Einzahlung*

Die sieben tausend (7.000) neu geschaffenen Aktien werden durch die bestehenden Aktionäre im Verhältnis ihrer Anteile im Gesellschaftskapital gezeichnet mittels Einbeziehung der Gewinnvorträge aus dem Geschäftsjahr 2011 in Höhe von SIEBEN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 700.000,-).

Der Betrag der Gewinnvorträge in Höhe von SIEBEN HUNDERT TAUSEND EURO (€ 700.000,-) geht hervor aus der, von den Aktionären genehmigten Bilanz zum 31. Dezember 2011.

Die Bestätigung des Verwaltungsrates über die Verfügbarkeit dieser Gewinnvorträge zum heutigen Tage sowie die vorerwähnte Bilanz zum 31. Dezember 2011 bleiben, nachdem sie durch die Komparenten und dem handelnden Notar "ne varietur" paraphiert worden sind, der gegenwärtigen Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhung den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (Absatz 1).** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EINE MILLION EURO (€ 1.000.000,-) und ist eingeteilt in zehn tausend (10.000) vollständig eingezahlte Aktien mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT EURO (€ 100,-). "

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Mertert nach Wecker zu verlegen und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker."

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt der Gesellschaft ACCOUNT DATE EUROPE S.A. als Rechnungskommissar an und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates.

*Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst zum neuen Rechnungskommissar der Gesellschaft zu ernennen, ihr Mandat endend mit der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2013 stattfinden wird:

Die Gesellschaft FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à r.l., in Abkürzung FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l., mit Sitz in L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 63.706.

*Siebter Beschluss*

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE aufgenommen in Echternach.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. D. SCHREIBER, T. FUSENIG, H. STOFFELS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 20. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012169164/122.

(120223400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

**Maxtor Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 54.530.800,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001053/10.

(130000317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**MeMaLux Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3322 Bivange, 8, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.904.

*Cession de parts sociales*

Suite à la cession de parts en date du 17 décembre 2012, le capital social de la société se répartit de la façon suivante:

- Mr Mercurio Luciano .....	100 parts sociales
TOTAL: .....	100 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013001056/12.

(120226964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

**Tamweelview Co-investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.655.375,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.779.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of December, before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Tamweelview European Holdings S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93.081 (the "Shareholder"),

Hereby represented by M<sup>e</sup> Manfred MULLER, lawyer, Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Tamweelview Co-Investment I S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-), with registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 20 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 762 of 14 April 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.779 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve million six hundred forty-two thousand eight hundred fifty euro (EUR 12,642,850.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) to twelve million six hundred fifty-five thousand three hundred seventy-five euro (EUR 12,655,375.-).

2 To issue five hundred five thousand seven hundred fourteen (505,714) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by Tamweelview European Holdings S.A., and to accept full payment for these new shares by way of a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twelve million six hundred forty-two thousand eight hundred fifty euro (EUR 12,642,850.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred twenty-five euro (EUR 12,525.-) to twelve million six hundred fifty-five thousand three hundred seventy-five euro (EUR 12,655,375.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue five hundred five thousand seven hundred fourteen (505,714) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The Shareholder, represented by Me Manfred MULLER, aforementioned, by virtue of the aforementioned proxy, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, declared to subscribe for five hundred five thousand seven hundred fourteen (505,714) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, and to fully pay for these shares by a contribution in cash.

The amount of twelve million six hundred forty-two thousand eight hundred fifty euro (EUR 12,642,850.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the five hundred five thousand seven hundred fourteen (505,714) new shares according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at twelve million six hundred fifty-five thousand three hundred seventy-five euro (EUR 12,655,375.-) represented by five hundred six thousand two hundred fifteen (506,215) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at five thousand two hundred euro (EUR 5,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Tamweelview European Holdings S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.081 (l' «Associé»),

représenté aux fins des présentes par M<sup>e</sup> Manfred MULLER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Tamweelview Co-Investment I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent vingt-cinq euro (EUR 12.525.-), dont le siège social est au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 762 du 14 avril 2008 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.779 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de douze millions six cent quarante-deux mille huit cent cinquante euros (EUR 12.642.850,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-cinq euro (EUR 12.525,-) à douze millions six cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 12.655.375,-).

2 Émission de cinq cent cinq mille sept cent quatorze (505.714) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze millions six cent quarante-deux mille huit cent cinquante euros (EUR 12.642.850,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt-cinq euro (EUR 12.525,-) à douze millions six cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 12.655.375,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre cinq cent cinq mille sept cent quatorze (505.714) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé, représenté par M<sup>e</sup> Manfred MULLER, prénommé, en vertu de la procuration précitée, qui, après avoir été signée par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement, a déclaré souscrire cinq cent cinq mille sept cent quatorze (505.714) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, à libérer intégralement par le biais d'un apport en espèces.

Le montant de douze millions six cent quarante-deux mille huit cent cinquante euros (EUR 12.642.850,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cinq cent cinq mille sept cent quatorze (505.714) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à douze millions six cent cinquante-cinq mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 12.655.375,-), représenté par cinq cent six mille deux cent quinze (506,215) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille deux cents euros (EUR 5.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15294. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013000530/140.

(120226560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2012.

---

**NBIM Antoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.389.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65628 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001107/10.

(130000223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**NBIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.744.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65628 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001111/10.

(130000214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2013.

---

**Hawima-Participations I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, rue du 22 mai 2008.

R.C.S. Luxembourg B 173.651.

---

STATUTS

L'an deux mille douze, le douzième jour de décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Marc HAENTGES, commerçant, né le 23 juin 1964 à Luxembourg, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume;
- Madame Mariette WICKLER, commerçante, née le 16 mai 1966 à Ettelbruck, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de «HAWIMA-PARTICIPATIONS I S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège de la Société est établi dans la commune d'Erpeldange.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

**Art. 14.** Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 17.** Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

**Art. 20.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

*Disposition transitoire:*

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

*Souscription et Libération:*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Marc HAENTGES, pré-qualifié, cinquante parts . . . . .	50 parts
- Madame Mariette WICKLER, pré-qualifiée, cinquante parts . . . . .	50 parts
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant pré-qualifié représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. - Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
2. - Est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Marc HAENTGES, commerçant, né le 23 juin 1964 à Luxembourg, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume.
3. - Est nommée gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée:
  - Madame Mariette WICKLER, commerçante, née le 16 mai 1966 à Ettelbruck, demeurant à L-9161 Ingeldorf, 7, rue Prince Guillaume.
4. - La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.
5. - L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9099 Ingeldorf, rue XXII mai 2008.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. HAENTGES, M. WICKLER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14981. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167887/166.

(120222067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

**Pathway Finance, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Regus No. 1).**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.709.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Regus No. 4, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Appearing Party"),

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal on 12 December 2012; such proxy, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- the private limited liability company "Regus No. 1" (the "Company"), and having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 142709, was incorporated by deed of Maitre Joseph ELVINGER on 24 October 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2771 dated 14 November 2008,

- that the articles of association were last amended by a deed of Maitre Edouard DELOSCH on 15 February 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 970 dated 14 April 2012; and

- that the appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the Company and that it has taken the following resolution:

### *Sole resolution*

The Sole Member decided to change the Company's name to "Pathway Finance" and to subsequently amend the first article of the articles of association in order to give it the following wording:

**1. "Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Pathway Finance" (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles")."

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately eight hundred Euros (EUR 800,-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le quatorze décembre.

Pardevant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de droit civil résident à Luxembourg.

### **A COMPARU**

Regus No. 4, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «partie Comparante»),

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 12 décembre 2012; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la société à responsabilité limitée "Regus No. 1" (la «Société»), établie et ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142709, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, en date du 24 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2771 du 14 novembre 2008;

- que les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte notarié de Maître Edouard DELOSCH le 15 février 2012, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 970 en date du 14 avril 2012; et

- la partie comparante est la seule associée actuelle (l' «Associé Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

### *Résolution unique*

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Pathway Finance» et de modifier subséquentement le premier article des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Pathway Finance» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60521. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2012171059/84.

(120225815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

---

**Elite Strategic Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 67.539.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 17 Décembre 2012 à Luxembourg.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'Investissement à Capital Variable "Elite Strategic Funds", ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 15 Décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 38 du 22 Janvier 1999.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le Notaire Henri Hellinckx, en date du 26 Septembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2718 du 8 Novembre 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la Société à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013001655/19.

(130001446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Dolvar 72 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 11, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.503.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013001647/10.

(130000599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**DCL, succursale de DEVIMO CONSULT SA, DEVIMO CONSULT LUX, succursale de la société DEVIMO CONSULT SA, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-4361 Esch-sur-Alzette, 14, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 159.983.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001643/10.

(130001217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**FIGEC Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 67.484.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2012:*

- L'assemblée générale décide la clôture définitive de liquidation de la société.
- L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à compter de la date de publication de la clôture de liquidation, à l'adresse du liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
Pour la société

Référence de publication: 2013001711/15.

(130001188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Fläkt Woods Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 117.132.

---

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, STROMBOLI INVESTISSEMENTS SAS, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001704/12.

(130000693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Fläkt Woods Finance (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 85.987.

---

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, STROMBOLI INVESTISSEMENTS SAS, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001703/12.

(130000694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Fläkt Woods (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 37.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 85.984.

---

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 314 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, STROMBOLI INVESTISSEMENTS SAS, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001702/12.

(130000695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Gastro (Lux) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 48.855.

---

*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 31 décembre 2012*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société GASTRO(LUX) S.A. tenue en date du 31 décembre 2012 la résolution suivante:

L'Assemblée prend acte de la démission de:

- Monsieur Roland DE CILLIA en tant qu'Administrateur;
- Monsieur Romain WAGNER en tant qu'Administrateur;
- Monsieur Jeannot DIDERRICH en tant qu'Administrateur;
- Benoy Kartheiser Management S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour la société  
Le Domiciliaire

Référence de publication: 2013001748/18.

(130000760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**GrandVision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 125.707.

Il résulte d'une décision de l'Actionnaire unique de la Société en date du 05 décembre 2012;

D'accepter la démission de Monsieur Dominique Roger de sa position de gérant de classe A de la Société et de Délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 décembre 2012 à minuit.

De modifier les pouvoirs de Monsieur Pierre Leverger, qui est depuis le 7 mai 2012 gérant de classe B de la Société et décide de révoquer la nomination de Monsieur Pierre Leverger, résidant professionnellement au 1, rue Jean-Pierre Timbaud, Site Immontigny Bâtiment Eole, 78180 Montigny le Bretonneaux, France, en tant que gérant de classe B et de le nommer en tant que gérant de classe A de la Société et aussi en tant que Délégué à la gestion journalière de la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001740/17.

(130001315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Goodman Management Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 117.046.

Le bilan au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Goodman Management Holdings (Lux) S.à r.l.*

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013001737/12.

(130000838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Fly Catering International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 156.236.

Le siège sis au 128 Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg de FLY CATERING INTERNATIONAL S.A. société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 156 236, a été dénoncé par son agent domiciliaire avec effet au 31 décembre 2012.

*Pour GODFREY HIGUET Avocats*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013001725/11.

(130001396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Deltagamma S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 90.820.

*Résolution 1.*

Changement d'administrateur/Gérant

Est révoqué le mandat de Madame Victoria Lucero Delfin en tant que gérant unique à partir du 30<sup>ème</sup> septembre 2012.

Est confirmé les nomination de Mr. Dirk van Berge en tant que nouveau gérant avec adresse professionnelle, 6 Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, à partir du 30<sup>ème</sup> septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2013001640/14.

(130000709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Financial Lincoln S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.645.

---

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013001716/10.

(130001468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Financial Lincoln S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 120.645.

---

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013001715/10.

(130001457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**European Hospitality Investments II Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 78.741.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001696/10.

(130000707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Entreprise J.P. Becker S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Schaedhaff.

R.C.S. Luxembourg B 20.154.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2013001686/10.

(130000920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 210.494,40.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.062.

---

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2007, acte publié au mémorial C no 2731

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l.  
Marielle Stijger  
Gérant

Référence de publication: 2013001769/14.

(130001357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Group BL-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 3, rue Tschiderer.  
R.C.S. Luxembourg B 161.885.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001767/10.

(130000813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Gestion Hôtelière Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3231 Bettembourg, 56, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 38.312.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001761/10.

(130001055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Gesapar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 65.078.

---

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013001760/10.

(130001302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Eurofins Product Testing LUX Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 137.487.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 02 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001666/10.

(130000898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**PEF CEI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 104.950.

---

Il résulte d'un courrier adressé aux associés de la Société en date du 21 décembre 2012 que M. Oliver May a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 21 décembre 2012 à 18h00.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 21 décembre 2012 du gérant suivant: M. Ruediger SCHWARZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001986/14.

(130001488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**QP ES Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.236.

---

Je suis au regret, par la présente, de vous remettre ma démission en tant qu'administrateur de votre société, avec effet au 27 décembre 2012.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Olivier LIEGEOIS.

Référence de publication: 2013002007/10.

(130001008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Provençale Immobilière & Cie, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-3370 Leudelange, 3, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 144.718.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le gérant commandité*

Référence de publication: 2013002004/10.

(130000931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**QP ES Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.236.

---

Par la présente, je vous remets ma démission en tant qu'administrateur de catégorie «B» de votre société, avec effet immédiat.

Aosta, le 13 décembre 2012.

Maurizio STATTI.

Référence de publication: 2013002008/10.

(130001008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Penafiel, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 87, rue Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 111.536.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013001992/10.

(130001222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**PEF Epsilon Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.652.

---

Il résulte d'un courrier adressé aux associés de la Société en date du 21 décembre 2012 que M. Oliver May a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 21 décembre 2012 à 18h00.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 21 décembre 2012 du gérant suivant: M. Ruediger SCHWARZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001988/14.

(130001486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**PEF Delta Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 128.615.

---

Il résulte d'un courrier adressé aux associés de la Société en date du 21 décembre 2012 que M. Oliver May a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet au 21 décembre 2012 à 18h00.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 21 décembre 2012 du gérant suivant: M. Ruediger SCHWARZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013001987/14.

(130001487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Soframed Capital Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.935.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013002081/10.

(130000590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---

**Komiashi S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 30.760.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a

*Gérant / Gérant*

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2013002535/15.

(130001766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

---

**Diversified Strategies Specialised Investment Fund, SA-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.841.

---

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013001635/10.

(130000950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

---